

Informations municipales et administratives

Application

« PanneauPocket » :

Des informations en temps réel sur des événements en cours ?

**Ayez le réflexe
PanneauPocket !
Application gratuite !**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



Dernière minute...

Arrêté de la Préfecture
du 25 septembre

**PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE** dans les
espaces publics et les lieux
d'accueil (Mairie, école,
marché, abribus...)
Utilisation de la salle des
fêtes par les associations :
30 personnes maximum.

Pour tout renseignement,
s'adresser au secrétariat de
Mairie.

Rentrée scolaire :



Mardi 1er septembre, 58 élèves ont retrouvé le chemin de l'école de Marcollin. Cette rentrée inédite est marquée par un protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID. Ainsi, les enfants heureux de retrouver leurs camarades ont dû rapidement se familiariser avec les gestes barrières.

Ils sont répartis dans trois classes : Mme Giraud Chantal (directrice), accompagnée de Sylviane et Sandrine, s'occupe des 19 élèves de Maternelle, Mme Consonni Barbara et Mme Brunet Christine ont la charge de la classe des 17 CP-CE1-CE2 et Mr Blaize Alexis encadre les 22 CM1-CM2. Mme Nadia Gaspari AESH accompagne les élèves en situation de handicap.

En ce début d'année, la priorité est donnée aux apprentissages en français et mathématiques. Quelques projets ont également débuté : les séances d'initiation au golf à Faramans pour les CM, l'accueil de la ludothèque intercommunale pour les deux classes élémentaires ou l'installation d'une couveuse dans la salle de motricité qui permettra aux enfants d'assister à l'éclosion de poussins.

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre :

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre, en ligne**, sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr.

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).



Sécheresse :

L'arrêté préfectoral n°38-2020-09-15-003 du 15 septembre 2020 place le département de l'Isère en situation de vigilance, d'alerte et d'alerte renforcée sécheresse **jusqu'au 30 novembre 2020**.

Vous trouverez cet arrêté sur le site internet :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>.

Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements.

CCAS - Repas / colis :

En raison de l'épidémie de COVID-19, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé de ne pas organiser le repas de Noël habituellement prévu au mois de décembre. Il sera reporté au Printemps.

La distribution de colis est quant à elle également annulée.



Collecte et valorisation des déchets :

La Ressourcerie de Bièvre Valloire organise le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h une collecte gratuite, à domicile, des encombrants.



Si vous êtes intéressés, vous devez vous inscrire au : 04.27.69.00.62 ou au 06.35.55.31.07

Recensement militaire :

Tu es né en octobre, novembre ou décembre 2004 ?

Tu viens d'avoir 16 ans ?

alors passe en Mairie c'est obligatoire !!!

A ne pas manquer

Exposition / Atelier loisirs créatifs :

Dimanche 15 novembre de 10h à 17h l'association « Les Hérissons à plumes » organise à la salle des fêtes, sous réserve des conditions sanitaires à venir, une exposition / ateliers loisirs créatifs ; le but est de découvrir les œuvres des exposants qui travailleront devant vous. Le public pourra se familiariser avec les activités présentées : origami, scrapbooking, vannerie, peinture, poterie, bijoux...

Entrée gratuite.

Vie sociale

« Point-Infos autonomie » :

La commune de Marcollin a adhéré auprès du Conseil Départemental de l'Isère à la Charte « Point-Infos autonomie ». L'objectif est d'aider le public des personnes âgées ou handicapées à



remplir un dossier ou de les orienter vers les bons interlocuteurs afin de répondre aux demandes souvent complexes de ces dossiers (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Téléassistance, aide sociale, carte de stationnement,...).

Tiphaine vous conseillera ; vous pouvez dès à présent prendre contact avec le secrétariat pour prendre **un rendez-vous** lors de sa permanence les jeudis matin.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site internet de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) : www.isere.fr/mda38.

Site internet : www.marcollin.fr

Téléalarme :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), composé d'élus, de personnes issues du tissu social local et de bénévoles dont les déléguées Téléalarme mène différentes actions tout au long de l'année :

- mise en relation des personnes en difficulté avec les réseaux sociaux existants,
- aide dans les démarches administratives,
- tenue d'un fichier en cas de « Plan canicule » et / ou « Plan grand froid ».

Travail en relation :

- avec le secrétariat de Mairie concernant les dossiers Allocation Personnalisée Autonomie (APA), Prestation Compensation du Handicap (PCH), aide sociale ou Protection Maternelle et Infantile.
- avec le service Aide à Domicile en Milieu Rural Marcollin-Lentjol-Beaufort (prise en charge et veille à la qualité de vie de nos aînés ainsi que des personnes atteintes de handicap),
- diffusion des informations concernant les services sociaux par le biais du « Marco Lis Moi ».

Des actions plus ponctuelles sont reconduites annuellement :

- le Père Noël Vert : collecte de jouets en relation avec le Secours Populaire de Beaurepaire et l'équipe enseignante,
- le repas dit de Noël offert aux personnes âgées de 65 ans et plus,
- la distribution de colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus, n'ayant pu participer au repas et ayant émis le souhait de recevoir un colis,
- la Téléalarme : c'est un service public, c'est aussi un petit boîtier qui se porte sur soi 24h/24h.

Ce service permet le maintien à domicile tout en rassurant au quotidien abonné, famille et entourage.

Annie, Michelle, Danielle, Gilberte, Christine, Anne-Marie et Joseline rendent visite une fois par mois aux abonnés afin de vérifier le bon fonctionnement du matériel mis à disposition ce qui permet aussi de passer un moment très convivial auprès d'eux.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Vie associative



FIT ' GYM & SPORT Marcollin

Tous les jeudis

10H/11H Gym douce, équilibre, mémoire,

18H45/19H45 Gym tonic, cardio, renfo, steps, abdos

Homme & Femme à partir de 16 ans - 130 € à l'année en plusieurs fois

07 77 72 53 26



Dimanche 25 octobre

Moules / Frites



Association de Rénovation de l'Eglise :

NOUVEAU PRETRE A LA PAROISSE

DATE A RETENIR : 24 OCTOBRE

Après la messe à 18h30 à l'église, l'Association organise un pot d'accueil à partir de 19h30 à la salle du Conseil de la Mairie, auquel tous les habitants de Marcollin sont conviés afin de faire connaissance avec notre nouveau prêtre, le Père Charles BONIN. Bien entendu, les règles et protocoles sanitaires seront respectés.

Nous vous attendons nombreux pour un accueil chaleureux !

TOUS LES MERCREDIS SALLE DES FÊTES DE MARCOLLIN



9h30 – 10h30

170 €

La Zumba Gold® s'adresse à un public de plus de 60 ans qui souhaite garder la forme tout en s'amusant ! ... Les bienfaits : la Zumba Gold® permet de développer l'équilibre, la coordination, mais a aussi un impact positif sur le bon fonctionnement du cœur et l'entraînement musculaire.



10h30 – 11h30

130 €

CrossKids est un programme d'entraînement qui a pour objectif premier de faire bouger les enfants. Ce cours permet aux jeunes de développer ses capacités cognitives, neurologiques et motrices dans un contexte amusant....

Le CrossKids s'adresse aux jeunes enfants à partir de 5 ans.



18h00 – 19h00

130 €

Zumba Kids adapte les chorégraphies Zumba aux besoins des enfants. Ils apprennent à décomposer les pas de danse à l'aide de jeux et d'activités culturelles.



19h00 – 20h30

&



170 €

RENSEIGNEMENTS AU 06.44.13.65.40 OU playfit38@hotmail.com

Votre Conseil Municipal

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 29 OCTOBRE 2020 - 20H30

COMPTE RENDU COMPLET sur : www.marcollin.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Mardi : 9h à 11h30

Vendredi : 15h à 17h

ATTENTION : fermeture du secrétariat vendredi 16 octobre en raison d'une formation

Téléphone : 04 74 84 64 78

Adresse mail : mairie.marcollin@wanadoo.fr

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

« Point-infos autonomie » : tous les jeudis matin de 8h à 12h



« Urbanisme » : tous les mercredis matin

« Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » Marcollin - Beaufort - Lentiol :

Mardi : 15h - 18h

Vendredi : 8h - 11h



04.74.20.91.49

Site internet : www.marcollin.fr